

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère madame Kim Jones est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 13 mai 2024 à 19 h 39.

2024-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit ajouté et cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil présents :

9.3 Compensation de base aux municipalités du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL)

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
 - 3.2. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de contribution financière de l'École secondaire Soulanges pour le Gala Méritas 2023-2024
 - 4.2. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la « Semaine québécoise des personnes handicapées »
 - 4.3. Demande d'autorisation de passage de cyclistes dans le cadre de la 28^e édition du « Tour CIBC Charles-Bruneau »
 - 4.4. Demande d'appui pour la désignation d'un pavillon à la mémoire du Dre Rozon-Rivet au futur hôpital Vaudreuil-Soulanges
 - 4.5. Demande d'appui de la MRC de Bellechasse et ses municipalités concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants
 - 4.6. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2024
 - 6.2. Autorisation de signature du bail commercial entre la Municipalité de Saint-Télesphore et Ferme Holstein Soulanges inc. au 1920, rue Curé-Beauchamp

- 6.3. Mandat pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du Centre communautaire Rémi-Sauvé
- 6.4. Mandat pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement de bureaux de l'hôtel de ville
- 6.5. Autorisation de paiement à *Informatique commerciale du Suroît inc.* (ICS) pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville
- 6.6. Autorisation de paiement à *François Lauzon électrique inc.* pour le remplacement de luminaires grillés
- 6.7. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
- 6.8. Autorisation de paiement à *Serge Villeneuve* pour les travaux de déneigement des espaces municipaux du village de Dalhousie pour la saison 2023-2024
- 6.9. Autorisation de paiement à *P.G. Solutions inc.* pour la migration du logiciel comptable relatif à la réfection du parc informatique
- 6.10. Autorisation de paiement à *Camquip inc.* pour les dépôts pour les achats des camions et accessoires servant au déneigement
- 6.11. Autorisation de paiement à *Entreprises S. Besner inc.* pour l'ajustement de prix de carburant au contrat de déneigement des infrastructures routières
- 6.12. Entériner le paiement à *Anomali Designs inc.* pour le dépôt pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville
- 6.13. Entériner le paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur – facture 996
7. Administration
 - 7.1. Renouvellement du mandat pour l'entretien du site Internet, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du nom de domaine de la Municipalité
8. Incendie et sécurité publique
 - 8.1. Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 8.2. Demande d'appui à l'*Union des producteurs agricoles* – Projet de la nouvelle caserne et garage municipal
9. Travaux publics et voirie
 - 9.1. Mandat pour la fourniture d'un tracteur servant aux travaux publics
 - 9.2. Mandat pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2024
 - 9.3. Compensation de base aux municipalités du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL)
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
 - 11.1. Mandat à l'*Union des municipalités du Québec* pour l'achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte de matières organiques
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 13.1. Autorisation et signature – Conclusion d'une entente intermunicipale visant à créer une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges
 - 13.2. Autorisation de mandat – Municipalité de Saint-Polycarpe – Renouvellement du protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges
 - 13.3. Adoption du bail de location pour le terrain de balle au parc André-Leblanc
 - 13.4. Mandat pour l'installation d'une nouvelle clôture pare-balles pour le terrain de balle au parc André-Leblanc
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-05-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
28-03-2024	Ministre des Transports et de la Mobilité durable Mme Geneviève Guilbault	Octroi de l'aide financière dans le cadre du <i>Programme d'aide aux passages à niveau municipaux</i>

06-05-2024	Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges Mme Julie Lemieux, Présidente Mme Nadine Maltais, Directrice générale	Annnonce de non-rétention du projet déposé dans le cadre du <i>Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique 2024</i>
13-05-2024	Groupe de boccé et pétanque de Saint-Télesphore Mme Johanne Larose	Requête pour les terrains de pétanque pour la saison 2024

2024-05-03

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES POUR LE GALA MÉRITAS 2023-2024

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité octroie la somme de 100 \$ à l'École secondaire Soulanges afin de souligner par des prix et des bourses, les efforts réalisés par les élèves dans le cadre du Gala Méritas 2023-2024.

2024-05-04

RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES »

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine québécoise des personnes handicapées » se déroule du 1^{er} au 7 juin 2024,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Municipalité dans le cadre de la « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

2024-05-05

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE CYCLISTES DANS LE CADRE DE LA 28^E ÉDITION DU « TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU »

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le passage de cyclistes sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de la 28^e édition du « Tour CIBC Charles-Bruneau » qui aura lieu du 2 au 5 juillet 2024.

2024-05-06

DEMANDE D'APPUI POUR LA DÉSIGNATION D'UN PAVILLON À LA MÉMOIRE DU DRE ROZON-RIVET AU FUTUR HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Dre Monique Rozon-Rivet a commencé sa pratique de la médecine en 1977 ;

CONSIDÉRANT QU'en 1994, la Dre Monique Rozon-Rivet a fondé la « Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges », organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Dre Monique Rozon-Rivet a été nommée membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'elle fut présidente du *Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens* du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Dre Rozon-Rivet* a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'*Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest* en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la *Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges* ;

CONSIDÉRANT QUE le *Collège des médecins du Québec* lui a décerné en 2018 le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanisme et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, l'urgence comptera 41 civières, le bloc opératoire 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » qu'il sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives » ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore, en appui au conseil d'administration de *Développement économique Vaudreuil-Soulanges (DEV)*, recommande au CISSMO et au gouvernement du Québec de nommer un des pavillons du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges, le « Pavillon Monique Rozon-Rivet » et que cette résolution soit transmise au bureau de madame *Marie-Claude Nichols, Députée de Vaudreuil*.

2024-05-07

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE BELLECHASSE ET SES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LA FERMETURE DES GUICHETS AUTOMATIQUES ET DES SERVICES COURANTS

CONSIDÉRANT QUE la disparition des comptoirs *Desjardins* et des guichets automatiques dans la municipalité de Saint-Polycarpe compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE près de 1 600 membres *Desjardins* de tout le Québec ont signé une lettre adressée à monsieur *Guy Cormier, président de la Fédération et chef de la direction du Mouvement Desjardins*, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution numéro 240307 de la *Municipalité de Saint-Gervais* et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la *MRC de Bellechasse* ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la *Fédération du mouvement*, en unissant la voix de notre municipalité à celle de *Bellechasse* et des signataires membres *Desjardins* ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore joigne la signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à monsieur *Guy Cormier, président de la Fédération et chef de la direction du Mouvement Desjardins*, dénonçant la disparition des comptoirs *Desjardins* et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté ;

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres *Desjardins* à monsieur *Guy Cormier* ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du *Mouvement Desjardins*.

2024-05-08

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LBGTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie », que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le Municipalité de Saint-Télesphore proclame le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en tant que telle.

2024-05-09

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 avril 2024	30 645,90 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 avril 2024	27 843,46 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 avril 2024	222 353,01 \$
Comptes à payer au 30 avril 2024	56 984,86 \$
TOTAL	337 827,23 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes d'avril 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2024.

2024-05-10

AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE ET FERME HOLSTEIN SOULANGES INC. AU 1920, RUE CURÉ-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore requiert de l'espace supplémentaire afin d'entreposer les camions servant au déneigement des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des recherches afin de trouver un garage pouvant accueillir les camions et équipements requis pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le garage situé au 1920, rue Curé-Beauchamp contient un espace suffisant pour entreposer les camions et équipements requis pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont préalablement pris connaissance d'un projet de bail à être signé avec *Ferme Holstein Soulanges inc.*, propriétaire de l'immeuble à louer ;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail est pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 31 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant du bail est de 10 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions énumérées au bail satisfont les parties ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal accepte le projet de bail soumis ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, le bail soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document en lien avec ladite location à intervenir entre les parties ;

QUE le conseil municipal autorise que cette dépense soit financée à même l'excédent non affecté au montant de 11 497,50 \$ taxes incluses.

MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-05-11

AUTORISATION DE PAIEMENT À INFORMATIQUE COMMERCIALE DU SUROÏT INC. (ICS) POUR LA RÉFECTION DU PARC INFORMATIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-10 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, mandatant la firme *Informatique commerciale du Suroît inc.* (ICS) pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville au montant de 25 666,10 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 25 682,20 \$ taxes incluses à *Informatique commerciale du Suroît inc.* (ICS) pour la réfection du parc informatique de l'hôtel de ville ;

QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

2024-05-12

AUTORISATION DE PAIEMENT À FRANÇOIS LAUZON ÉLECTRIQUE INC. POUR LE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES GRILLÉS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-22 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, mandatant *François Lauzon électrique inc.* pour le remplacement de 6 luminaires grillés par des luminaires DEL au montant de 3 454,70 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 3 454,70 \$ taxes incluses à *François Lauzon électrique inc.* pour le remplacement de 6 luminaires grillés par des luminaires DEL.

2024-05-13

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 2 897,37 \$ taxes incluses à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 22 au 23 avril 2024.

2024-05-14

AUTORISATION DE PAIEMENT À SERGE VILLENEUVE POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX DU VILLAGE DE DALHOUSIE POUR LA SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-10-20 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, mandatant *Serge Villeneuve* pour les travaux de déneigement des espaces municipaux du village de Dalhousie pour la saison 2023-2024 au mont maximal de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 3 559,27 \$ à *Serge Villeneuve* pour les travaux de déneigement des espaces municipaux du village de Dalhousie pour la saison 2023-2024.

2024-05-15

AUTORISATION DE PAIEMENT À P.G. SOLUTIONS INC. POUR LA MIGRATION DU LOGICIEL COMPTABLE RELATIF À LA RÉFECTION DU PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-08 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, mandatant *P.G. Solutions inc.* pour la migration du logiciel comptable relatif à la réfection du parc informatique au montant 1 911,46 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 1 911,46 \$ taxes incluses à *P.G. Solutions inc.* pour la migration du logiciel comptable relatif à la réfection du parc informatique.

2024-05-16

AUTORISATION DE PAIEMENT À CAMQUIP INC. POUR LES DÉPÔTS POUR LES ACHATS DES CAMIONS ET ACCESSOIRES SERVANT AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-17 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, mandatant *Camquip inc.* pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé au montant de 113 825,25 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-18 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, mandatant *Camquip inc.* pour la fourniture d'un camion 6 roues usagé au montant de 103 477,50 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-19 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, mandatant *Camquip inc.* pour la fourniture d'accessoires servant au déneigement au montant de 45 990 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur exige un dépôt de 15 % ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise les paiements pour les dépôts aux montant respectifs de 17 073,79 \$, 15 521,63 \$ et 6 898,50 \$ taxes incluses à *Camquip inc.* pour les achats des camions et accessoires servant au déneigement.

2024-05-17

AUTORISATION DE PAIEMENT À ENTREPRISES S. BESNER INC. POUR L'AJUSTEMENT DE PRIX DE CARBURANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CONSIDÉRANT le *Cahier de charges et devis généraux* du ministère des Transports du Québec (MTQ) relatif au contrat de déneigement des infrastructures routières pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 avec trois options de renouvellement d'une année chacune pour chacune des saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT l'article 2.9.2. dudit contrat stipule qu'il y a un ajustement sur la variation du prix du carburant diesel lorsque l'écart de celle-ci est de 5 % en plus ou en moins ;

CONSIDÉRANT QUE le prix moyen du carburant diesel a augmenté de 70 % entre la période de référence du 15 novembre 2020 au 31 mars 2021 et la troisième saison du contrat du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage du contrat couvrant uniquement le déneigement, déglçage, le transport de la neige et la patrouille de circuit est fixé à 60 % et le pourcentage moyen représentant la dépense en carburant est fixé à 20 % ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement de carburant au montant de 31 289,23 \$ plus taxes applicables pour la saison du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024 reçue de *Entreprises S. Besner inc.* relatif au contrat de déneigement des infrastructures routières pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 avec trois options de renouvellement d'une année chacune pour chacune des saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 35 974,79 \$ taxes incluses à *Entreprises S. Besner inc.* pour l'ajustement de prix de carburant diesel pour la période du 15 novembre 2023 au 31 mars 2024.

2024-05-18

ENTÉRINER LE PAIEMENT À ANOMALI DESIGNS INC. POUR LE DÉPÔT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-12 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, mandatant *Anomalie Designs inc.* pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville au montant de 142 137,84 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt au montant de 83 295,72 \$ plus taxes applicables est requis au moment de l'octroi du contrat ;

CONSIDÉRANT les délais de livraison des matériaux ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir bénéficier du *Programme d'aide financière pour les bâtiments* (PRABAM) au montant de 75 000 \$, les travaux doivent être réalisés avant le 31 mai 2024 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise et entérine le paiement à *Anomali Designs inc.* pour le dépôt pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville au montant de 95 769,26 \$ taxes incluses.

2024-05-19

ENTÉRINER LE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR – FACTURE 996

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise et entérine le paiement au montant de 16 358,07 \$ taxes incluses à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la facture numéro 996 couvrant la période du 4 au 9 mars 2024.

2024-05-20

RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU SITE INTERNET, LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK ET L'HÉBERGEMENT DU NOM DE DOMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Sdweb.ca* datée du 6 mai 2024 pour l'entretien du site Internet, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du nom de domaine de la Municipalité pour 2024-205 au montant de 485 \$ par mois plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le renouvellement du mandat pour l'entretien du site Internet, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du nom de domaine de la Municipalité à *Sdweb.ca* au montant de 557,63 \$ par mois taxes incluses ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le paiement mensuel sur réception de la facture.

2024-05-21

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération le 7 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* a le pouvoir de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé permettra à la Municipalité de Saint-Télesphore de garantir la sécurité incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a un besoin croissant d'une nouvelle caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est divisé en deux périmètres urbains distincts ;

CONSIDÉRANT QUE ces périmètres urbains manquent d'espace pour la construction de nouvelles infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports d'experts et l'argumentaire préparé par une firme d'urbanisme confirment la nécessité d'une modification pour permettre l'implantation d'une nouvelle caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé pour la nouvelle caserne incendie est stratégiquement situé pour desservir efficacement la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens et des propriétés dépend d'un temps de réponse rapide en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore doit se conformer aux normes de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du schéma d'aménagement et de développement peut contribuer à une meilleure organisation des services d'urgence et à la réduction des risques pour les citoyens de Saint-Télesphore ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore adresse une requête à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé, permettant l'implantation d'une caserne incendie sur le lot 3 767 155 du *Cadastre du Québec*, situé dans l'aire d'affectation agricole.

2024-05-22

DEMANDE D'APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – PROJET DE LA NOUVELLE CASERNE ET GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a un besoin croissant d'une nouvelle caserne pour le service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est divisé en deux périmètres urbains distincts ;

CONSIDÉRANT QUE ces périmètres urbains manquent d'espace pour la construction de nouvelles infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports d'experts et l'argumentaire préparé par une firme d'urbanisme confirment la nécessité d'une modification pour permettre l'implantation d'une nouvelle caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé pour la nouvelle caserne incendie est stratégiquement situé pour desservir efficacement la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens et des propriétés dépend d'un temps de réponse rapide en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore doit se conformer aux normes de sécurité incendie ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande l'appui à l'*Union des producteurs agricoles* (UPA) pour le projet de la nouvelle caserne et garage municipal ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'UPA régionale de la Montérégie.

2024-05-23

MANDAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR SERVANT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Terapro AG Dalhousie* datée du 24 avril 2024 pour la fourniture d'un tracteur servant aux travaux publics au montant de 99 500 \$ non taxable ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroie le mandat pour la fourniture d'un tracteur servant aux travaux publics au montant de 99 500 \$ non taxable ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le paiement à *Terapro AG Dalhousie* au montant de 99 500 \$ pour l'acquisition d'un tracteur servant aux travaux publics.

2024-05-24

MANDAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS POUR LA SAISON 2024

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Les Entreprises Mark Lafleur inc.* datée du 7 mai 2024 pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2024 au montant de 4 500 \$ par coupe plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroie le mandat pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2024 à *Les Entreprises Mark Lafleur inc.* au montant de 5 173,88 \$ par coupe taxes incluses.

2024-05-25

COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 145 748 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore informe le ministère des Transports, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

2024-05-26

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a présenté une demande d'adhésion en cours de contrat à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics BAC-2024, pour un achat regroupé de différents bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants de 240 litres et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire joindre le contrat en cours à compter du 13 mai 2024 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2024 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore joint le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période du 13 mai 2024 au 31 décembre 2024, pour assurer son approvisionnement pour les bacs roulants de 240 litres et les mini-bacs de cuisine nécessaires à nos activités ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers bacs et mini-bacs dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataire, la Municipalité s'engage :

- À respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- À procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 % ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'*Union des municipalités du Québec*.

2024-05-27

AUTORISATION ET SIGNATURE – CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT À CRÉER UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LE CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-06 confirmant l'intention de la Municipalité de Saint-Télesphore à participer, avec les neuf autres municipalités de Soulanges, à la création d'une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent la création d'une telle régie en y établissant les modalités à suivre dans le cadre d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des dix municipalités de convenir d'une telle entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale pour la gouvernance du Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges soumis au conseil municipal ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le préambule fait partie intégrante à la résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte de conclure une entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges, conformément au projet d'entente soumis au conseil municipal ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le maire, David McKay et la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode à signer ladite entente intermunicipale ;

QUE la présente résolution soit transmise aux neuf autres municipalités de Soulanges.

2024-05-28

AUTORISATION DE MANDAT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES OPÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de Soulanges travaillent actuellement sur la création d'une Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de création de ladite Régie nécessitera du temps et est sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent que le Centre Sportif Soulanges poursuive normalement ses activités pendant toutes les démarches menant à la création de la Régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Centre Sportif Soulanges sont gérées par L'OBNL du Centre Sportif Soulanges par le biais d'une entente intitulée Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges, qui a été signée entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'OBNL du Centre Sportif Soulanges, le 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, les opérations de l'OBNL prendront fin le 22 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des dix municipalités que l'OBNL poursuive la gestion du Centre Sportif Soulanges pendant le processus de création de la Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler l'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe devra revoir les balises de l'entente en tenant compte de la mise en place d'une future Régie intermunicipale et dans le meilleur intérêt de cette Régie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes s'engagent à assumer les coûts advenant un déficit annuel des opérations par l'OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE si déficit il y a, les municipalités partageront ces frais au prorata selon la population de chaque Municipalité et établie en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9) en janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges devra être soumis au comité de travail créé par les dix municipalités pour la Régie intermunicipale comme prévu à la résolution numéro 2024-02-26 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler et signer un protocole d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges en respectant les conditions suivantes :

- Revoir les balises du protocole d'entente avec l'OBNL du Centre Sportif Soulanges ;
- Le renouvellement de ce protocole d'entente sera d'une durée d'un an soit du 23 juin 2024 au 22 juin 2025 ;
- Soumettre ce protocole d'entente modifié au comité de travail pour la Régie intermunicipale du Centre Sportif Soulanges.

QUE la présente résolution soit transmise aux neuf autres municipalités de Soulanges.

2024-05-29

ADOPTION DU BAIL DE LOCATION POUR LE TERRAIN DE BALLE AU PARC ANDRÉ-LEBLANC

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte le bail de location pour le terrain de balle au parc André-Leblanc.

2024-05-30

MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CLÔTURE PARE-BALLES POUR LE TERRAIN DE BALLE AU PARC ANDRÉ-LEBLANC

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 15322 reçue de *Clôtures Jermar inc.* datée du 17 avril 2024 pour l'installation d'une nouvelle clôture pare-balles pour le terrain de balle au parc André-Leblanc au montant de 30 521,51 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore octroie le mandat à *Clôtures Jermar inc.* pour l'installation d'une nouvelle clôture pare-balles au montant de 35 092,11 \$ taxes incluses ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et greffière-trésorière de signer le contrat pour et au nom de la Municipalité ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise le paiement de l'acompte de 30 % au montant de 10 527,63 \$ taxes incluses à *Clôtures Jermar inc.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur le sujet suivant :

- Remerciements au conseil et aux employés municipaux pour leur contribution, leur collaboration, d'entraide et dévouement lors des prestations de la pièce de théâtre « Miracle au Couvent de Sainte Marie-Jeanne »
- Félicitations à la troupe d'acteurs Saint-Télesphore
- Excès de vitesse sur le chemin Saint-Georges
- UPA Montérégie

- Filet pare-balles
- Maquette patrimoniale de la petite école de rang

2024-05-31

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 13 mai 2024 soit levée à 20 h 27.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière